



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3596

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le champ des actions éducatives -
Année 2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de
l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3596

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le champ des actions éducatives - Année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, peut soutenir, par subventions, un certain nombre d'actions éducatives destinées aux collégiens menées avec le concours d'associations.

Ce rapport a pour objet de soumettre au Conseil, des subventions aux associations intervenant dans le champ des actions éducatives, pour un montant total de 27 150 €

I - Proposition de subvention pour des projets associatifs éducatifs

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions au profit de dix associations dont les projets relèvent de la politique éducative.

Huit de ces 10 associations ont déjà reçu une subvention en 2018. Les projets mis en œuvre par ces associations concernent des domaines tels que l'éveil musical, la lutte contre les discriminations, la mémoire ou l'apprentissage des métiers manuels.

II - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2018

1° - Association des membres de l'ordre des Palmes académiques (AMOPA)

Projet : concours défense et illustration de la langue française.

Le concours se compose de 3 épreuves au choix : expression écrite, jeune poésie et jeune nouvelle ; il s'adresse à des élèves de classes de CM1-CM2 jusqu'aux étudiants post-baccalauréat (classes préparatoires, universités, etc.).

Une réunion solennelle, fin mai, accueille les élèves primés avec leurs parents, leurs professeurs et leurs chefs d'établissement ; les candidats reçoivent un diplôme et un bon d'achat en librairie. Les professeurs s'accordent à dire que ce "challenge" motive beaucoup les élèves et représente un moment fort d'échanges sur leurs pratiques, ce qui représente une occasion assez exceptionnelle.

Subvention accordée pour l'année 2018 : 350 €

2° - Association pour la rencontre des choristes et instruments du second degré (ARCIS)

Projet : stimuler la pratique musicale scolaire collective et/ou instrumentale.

En 2018, les chorales présentent 28 concerts et ont travaillé autour de 9 programmes musicaux distincts balayant une grande variété de styles, autour d'une création "l'Odyssée d'Ulysse" de Christophe Guilbaud (musique) et de Chloé Landriot (paroles), avec des associations entre lycée et collège ou école et collège.

Quelques chiffres représentatifs pour cette action 2018 :

- 3 000 collégiens,
- 84 établissements scolaires et professeurs d'éducation musicale et de chant choral,
- environ 12 000 spectateurs.

Subvention accordée pour l'année 2018 : 1 500 €

3° - Association Bel endroit pour une rencontre

Projet : pratiquer le commentaire de match de foot radio en binôme comme support d'éducation à l'oralité et vecteur d'égalité des chances.

Le principe : un support pédagogique original et innovant pour accompagner les jeunes des quartiers prioritaires vers une meilleure maîtrise de l'oralité (langage et citoyenneté).

Raconte-moi un match en 2018 : 46 jeunes engagés dans le parcours, dans les centres sociaux de Lyon Bron, soit 14 jeunes âgés de 11 à 16 ans dont 2 filles, 34 ateliers, 12 finalistes.

Dans les collèges de Lyon et Villeurbanne : 32 jeunes dont 16 filles et un jeune en situation de handicap, 12 heures d'atelier en 2018.

Subvention accordée pour l'année 2018 : 1 000 €

4° - Association entreprendre pour apprendre - Auvergne-Rhône-Alpes (EPA AURA)

Projet : mini-entreprise EPA pour jeunes collégiens et réalisation d'un salon.

Il s'agit d'une mise en place et d'un suivi d'un projet "Notre commune-EPA" (collège Henri Longchambon à Lyon 8°, en parallèle avec une classe de CM2 de l'école Jean Macé à Lyon 8°) et de 11 mini-entreprises dans 11 collèges de la Métropole.

Le programme "Notre commune-EPA" est un programme d'initiation à la gestion de projet auprès d'élèves de cycle 3. Le projet en collège s'est déroulé du 26 février au 5 avril 2018.

Le programme mini-entreprise consiste en la création, par un groupe de jeunes, d'une mini-entreprise dans des conditions réelles. Les jeunes sont encadrés par une équipe pédagogique et un ou plusieurs coaches bénévoles d'entreprises, eux-mêmes accompagnés par un chargé de mission EPA. Le programme dure une année scolaire et se déroule en 5 étapes, de l'émergence de l'idée jusqu'à la commercialisation du bien.

Public atteint : 240 collégiens (une classe de 6^{ème} et 11 classes de 3^{ème}) dans 11 collèges du territoire de la Métropole.

Subvention accordée pour l'année 2018 : 4 700 €

5° - Association L'éveil aux métiers

Projet : apprendre aux jeunes les métiers manuels.

Selon les années, 10 à 25 % des élèves décident de se lancer dans une filière professionnelle. L'association L'éveil aux métiers leur permet d'effectuer 2 stages dans des entreprises de taille différente pour le métier convoité.

Suite à l'action de bénévoles, notamment, des retraités qui ont été passionnés par leur métier, les ateliers mis en place en 2018 sont les suivants : électricité, vitrail, tapisserie d'ameublement et fleuriste.

Subvention accordée pour l'année 2018 : 1 000 €

6° - Association ligue contre le racisme (LICRA)

Projet : développer le maillage territorial et former de nouveaux bénévoles à l'intervention en milieu scolaire.

En 2018, la section lyonnaise de la LICRA a rencontré 46 établissements différents parmi lesquels 23 collèges.

Des interventions ont eu lieu en classes de collège dont un témoignage d'un militant, enfant juif caché pendant la 2nde guerre mondiale.

Mise à disposition des expositions :

- au collège du Tonkin, à Villeurbanne, pendant 3 semaines en mai : l'exposition "L'antisémitisme du moyen âge à nos jours",
- au collège Pierre Valdo, à Vaulx en Velin, pendant 2 semaines, l'exposition "Des Noirs dans les Bleus", sur les apports de l'immigration au sein de l'équipe de France de football, depuis les années 1930.

Subvention accordée pour l'année 2018 : 14 000 €

7° - Association rallye mathématique de l'académie de Lyon (RMAL)

Projet : préparation et organisation du rallye 2018.

Les temps forts mathématiques en 2018 :

- de janvier à mars 2018 :

. recherche du problème ouvert par les classes ayant choisi cette activité ; cette épreuve s'est déroulée sous forme d'un blog participatif ;

- le 15 mars 2018 :

. épreuve écrite dans les établissements pour les 916 classes participantes soit 26 251 élèves dont 11 333 élèves de la Métropole ;

- le 7 juin 2018 :

. finale du rallye sur le campus de la Doua à Villeurbanne pour les 12 classes sélectionnées.

Au cours de la remise des prix effectuée à l'issue de la finale, ont été remis le prix spécial "astronomie et prix spécial pour l'affiche 2019" ;

- avril, mai et juin 2018 :

. remises de prix dans les établissements et visites de sites scientifiques pour les classes récompensées par un prix complémentaire.

Subvention accordée pour l'année 2018 : 800 €

8° - Association Agir pour l'éducation

Projet : lutte contre les discriminations par la prévention en intervenant dans les établissements scolaires.

- collège Grignard (Lyon 8°) sur le module "La République pour mieux vivre ensemble". Présentation d'une vidéo de "France TV éduc" sur le thème de la liberté d'expression, puis échange avec les jeunes sur cette base. Réflexions sur les limites de la liberté d'expression (diffamation, incitation à la haine, atteinte à la vie privée, etc.) en illustrant chaque exemple. Décryptage de quelques "unes" de journaux, dont Charlie Hebdo. Diffusion dans un second temps de 2 vidéos sur la laïcité (une de France TV éduc et l'autre de Coexister "La laïcité en 3 minutes") avec réflexions sur le concept de laïcité. C'est également l'occasion de faire un retour historique sur comment s'est construite la laïcité de l'édit de Nantes à la loi de séparation des églises et de l'État de 1905,

- collège André Lassagne (Caluire et Cuire) sur 2 modules différents :

. "Co-exist" : module visant à déconstruire les préjugés,

. "Discrimin'action" : diffusion d'un court métrage présentant une situation de discrimination. Définition de ce qu'est une discrimination ? Quels sont les critères sur lesquels il est interdit de discriminer ? ;

- collège Honoré de Balzac (Vénissieux) : travail sur le harcèlement avec la compagnie du lien théâtre : pièce "Tu m'agresses la parole" sur le thème du harcèlement scolaire. Travail sur la différence entre la contravention, le délit et le crime.

Subvention accordée pour l'année 2018 : 1 000 €

III - Programme d'actions pour l'année 2019

Deux nouvelles associations sollicitent une subvention de la part de la Métropole pour l'année 2019 :

1° - Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

Projet : mobiliser les étudiants dans les collèges autour de la citoyenneté, de l'orientation et de la prévention du décrochage scolaire.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 5 000 € dans le cadre de la conception et du soutien au développement du chant en milieu scolaire.

2° - Fondation entreprise réussite scolaire (FERS)

Projet : préparer l'avenir des enfants avec des outils pédagogiques et des rencontres sur le terrain.

La FERS favorise les partenariats entre l'école et les acteurs du territoire pour préparer l'avenir des enfants, les aider à construire un pouvoir d'agir, sans être influencés par leurs situations particulières et leur milieu d'origine. Concrètement, elle conçoit et développe des outils pédagogiques qui permettent de découvrir les métiers et secteurs d'activité en lien avec les programmes scolaires.

En moyenne chaque année, la FERS sensibilise 2 500 élèves de la Métropole à travers ses actions.

Sont ciblées pour l'année 2019 une mise en place d'expérimentations pilotes du parcours "Moi dans la ville, aujourd'hui et demain", dans les Villes de Lyon et de Villeurbanne.

Sont concernés les élèves de cycle 3 : CM1, CM2 et 6^{ème} de 8 à 12 ans environ.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 7 000 € dans le cadre de la conception et du développement d'outils pédagogiques permettant de découvrir les métiers et les secteurs d'activité en lien avec les programmes scolaires.

Les 8 autres associations souhaitent reconduire et/ou poursuivre leur action en 2019 :

3° - AMOPA

Projet : concours défense et illustration de la langue française.

L'AMOPA organise des concours, attribue des bourses à des étudiants pour leurs projets d'étude et aide des étudiants dans le cadre de la francophonie.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 350 € dans le cadre de l'organisation des concours ayant pour thème l'illustration de la langue française.

4° - ARCIS

Projet : stimuler la pratique musicale scolaire collective et/ou instrumentale.

Soutien au développement du chant en milieu scolaire avec découverte de répertoire varié. Mise en place de spectacles de qualité en collaboration avec des professionnels et permettre ainsi à chaque collégien et sa famille de trouver sa place au sein d'un projet artistique et culturel.

Dix-sept collèges ciblés pour 2019, en réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+ dont 13 en Métropole.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 500 € dans le cadre de la conception et du soutien au développement du chant en milieu scolaire.

5° - Association Bel endroit pour une rencontre

Projet : pratiquer le commentaire de match de foot radio en binôme comme support d'éducation à l'oralité et vecteur d'égalité des chances.

L'association Bel endroit pour une rencontre souhaite lutter contre l'exclusion à travers la création de parcours socio-culturels, éducatifs et citoyens et à mettre en œuvre ses actions dans le respect des valeurs d'égalité des chances, d'égalité hommes-femmes, de coopération et de valorisation individuelle et collective.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 000 € dans le cadre de la conception et du développement d'actions de lutte contre l'exclusion.

6° - EPA AURA

Projet : mini-entreprise EPA pour jeunes collégiens et réalisation d'un salon.

L'association EPA a pour but de permettre aux jeunes d'âge scolaire et à des étudiants de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projets et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir-faire et de savoir-être qui leur seront utiles dans leurs vies futures, tant sur le plan professionnel qu'au niveau personnel.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 5 000 € dans le cadre de la réalisation de programmes d'accompagnement des jeunes dans leur développement personnel et professionnel.

7° - Association L'éveil aux métiers

Projet : apprendre aux jeunes les métiers manuels.

L'association L'éveil aux métiers a pour but d'éveiller des enfants, âgés entre 10 et 15 ans, aux divers métiers du patrimoine dont le bâtiment, le métal, le bois, l'art de bouche, par des professionnels retraités, dans le cadre de la transmission du savoir-faire et d'un relationnel intergénérationnel.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 000 € dans le cadre de l'achat d'outillage et de matériaux aux différents métiers.

8° - Association LICRA

Projet : développer le maillage territorial et former de nouveaux bénévoles à l'intervention en milieu scolaire.

La LICRA a pour objectif la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et le communautarisme, par l'éducation à la citoyenneté et la promotion des valeurs républicaines, grâce à différentes interventions et projets menés avec les jeunes, en milieu scolaire, dans le sport, par la culture, l'accompagnement des victimes, l'organisation d'événements, tels que des cafés débats, des débats auprès des représentations de spectacles vivants, le prêt d'expositions.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 4 000 € dans le cadre de différentes actions de sensibilisation auprès des établissements et des élèves.

9° - Association RMAL

Projet : préparation et organisation du rallye 2019.

L'association rallye mathématiques de l'académie de Lyon a pour objet la promotion auprès d'un public en recherche d'orientation d'une image positive des mathématiques et de la démarche scientifique en général.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 800 € dans le cadre de différentes actions promotion d'une image positive de la démarche scientifique et des objectifs à atteindre.

10° - Association Agir pour l'égalité

Projet : lutte contre les discriminations par la prévention en intervenant dans les établissements scolaires.

L'association Agir pour l'égalité a pour objet la lutte contre toutes les formes de discriminations par la prévention dans les établissements scolaires et les structures éducatives et le développement d'actions pédagogiques, notamment, dans les collèges REP et REP+.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 500 € dans le cadre de différentes actions de prévention et l'organisation de modules d'intervention (éducation à l'image, stop au harcèlement et halte au sexisme).

Le total des subventions s'établit à 27 150 € selon le détail joint en annexe.

IV - Modalités de versement de la subvention

Chacune des subventions étant inférieure au seuil de 23 000 €, aucune d'elle ne fera l'objet d'un conventionnement spécifique et leur versement sera effectué en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de la subvention accordée, toutes les associations sont tenues d'adresser à la direction de l'éducation de la Métropole, un bilan pédagogique et financier précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2019, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 5 000 € au profit de l'AFEV,
- 350 € au profit de l'AMOPA,
- 1 500 € au profit de l'ARCIS,
- 1 000 € au profit de l'association Bel endroit pour une rencontre,
- 5 000 € au profit de l'association EPA-AURA,
- 7 000 € au profit de la FERS,
- 1 000 € au profit de l'association L'éveil aux métiers de Lyon Métropole,
- 4 000 € au profit de la LICRA,
- 800 € au profit de l'association RMAL,
- 1 500 € au profit de SOS Racisme Rhône - Agir pour l'égalité.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 27 150 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3309.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.